

KOTAVA Tela Tamefa Golerava

Piskura : Kotava.org gesia ~ ~ www.kotava.org

KONTAMUXARA KOE KOTAVA

Staren Fetcey
(03/2008)

*L'expression du pluriel
en Kotava
Staren Fetcey
(03/2008)*

L'expression du pluriel en Kotava

I : État actuel de l'expression du pluriel ?

Actuellement en Kotava, l'expression du pluriel peut utiliser selon les contextes des mécanismes différents. Cela fait l'objet du chapitre II, paragraphe C de la grammaire officielle
Dans l'ordre hiérarchique, on trouve :

a) **Les particules postposées** : **se** et **yo**

En rappelant que ces deux particules sont totalement interchangeable. Leur emploi différentiel est surtout conditionné par des questions de sonorités et de contrastes avec les mots voisins. Voir : chap. II, § C, al. 5 de la grammaire officielle. Dans la pratique actuelle, l'usage de **yo** semble prendre nettement le pas sur celui de **se**, probablement pour des raisons de contraste et de plus grandes univocité et liquidité.

b) **L'omission de particule** lorsque est présent un quantificateur de sens pluriel (*abic, konak, slik, jontik, etc.*) ou un numéral (>1)

c) **La règle distributive**, permettant « d'antéposer » en tête de proposition la particule avec un rayonnement sur tous les groupes nominaux de la proposition.

II : Pourquoi réformer en profondeur le système de l'expression du pluriel ?

Plus la pratique du Kotava se développe et plus nombreuses sont les traductions de textes et les créations originales et plus apparaissent un certain nombre d'insatisfactions, mettant en cause certaines distorsions ou incohérences entre mécanismes officiels et « règles » profondes de la langue.

a) La première « distorsion » ressort du principe de « minimalité ». Pour rappel, ce principe –qui mériterait d'être davantage exposé dans les bases générales– détermine que le superflu de l'expression peut être omis dès lors que le contexte est non-ambigu. Selon ce principe, les redites, redondances, répétitions, explétions, doublons désinentiels ne devraient pas se rencontrer. Ici en clair, pourquoi marquer le pluriel par une particule spécifique alors que les formes verbales conjuguées notent déjà dans leurs désinences la pluralité ?

b) La deuxième distorsion est celle-ci :

- il n'existe que des prépositions, pas de postpositions
- toute conjonction est obligatoirement antéposée, jamais postposée
- toutes les particules verbales sont antéposées
- seule la marque du pluriel (particules *se/yo*) est postposée.

Ainsi, les particules pluralisatrices sont les seuls mots-outil à être postposés alors que tous les autres sont obligatoirement antéposés.

c) A côté de ces distorsions, existe un véritable problème concernant la règle distributive, mal comprise, très peu utilisée, contradictoire avec le système des conjonctions distributives de liaison et dérogoire aux règles plus fondamentales.

Mal comprise : alors qu'habituellement la particule pluralisatrice est postposée, là elle se retrouve antéposée, mais avec un rôle alors étendu non plus au seul syntagme nominal (ou pronominal), mais à l'ensemble des syntagmes nominaux de la proposition à venir.

Peu utilisée : en conversation à l'oral, elle est totalement ignorée. Il n'y a qu'à l'écrit, dans des phrases complexes et révisées qu'elle est, à très petite échelle, usitée. Et encore le lecteur est un peu désarçonné de la rencontrer en tête de proposition.

Contradictoire avec le système des conjonctions distributives de liaison : s'il est un système très original au Kotava et qui est très productif, c'est bien celui des conjonctions distributives (*isu, oku, iku, azu, etc.*) qui permet une grande économie de moyens dans l'expression. D'ailleurs il convient de constater que son usage tend à déborder ses limites premières, à savoir de ne pouvoir être employées que pour omettre une répétition de déterminatifs, mais désormais également même des substantifs ou des pronoms.

Exemples :

- *in va listafa pwertafa pruva yo isu kerafa raneta se warolar* (il récolte de *belles grosses* pommes et de *belles grosses cerises rouges*) [*isu* évite la redite des déterminatifs *listaf* et *pwertaf*]

- in va intafa pwertafa pruva yo oku anamkamafa se doleter (il vendra ses grosses pommes ou bien ses petites rondes) [*oku* porte sur l'omission de redite outre du déterminatif intaf également sur le substantif pruva, usage non-prévu à l'origine]

Le seul élément de syntagme nominal (ou pronominal) qui n'est pas pris en compte par le caractère distributif et doit donc être obligatoirement réitéré à chaque fois est justement la particule pluralisatrice.

d) Enfin, quelle est la différence conceptuelle fondamentale entre la particule pluralisatrice, indiquant simplement une indéfinition de pluralité, et un adjectif indéfini, indiquant une quantité non-dénombrée exactement (tel que jontik (beaucoup de) ou konak (plusieurs, quelques)) ?

III : Proposition de réforme, principes nouveaux et annexes subséquentes

1) Règle par défaut d'omission de la particule de pluralité

La règle de base devient celle de l'*omission systématique* de toute marque spécifique pluralisatrice explétive, au profit des désinences verbales, cela concernant particulièrement l'expression aux troisièmes personnes en position sujet avec verbe présent. Ainsi le pluriel se marque en premier lieu par la désinence verbale personnelle.

Exemple :

- mona vegeduyuna bak 2000 tid letcazafa (les maisons construites en 2000 sont moins chères).
[Auparavant la phrase aurait été : mona **se** vegeduyuna bak 2000 tid letcazafa, avec particule marquée obligatoire]
[Désormais la 3^{ème} personne plurielle du verbe (tid) suffit à indiquer le caractère pluriel du sujet.]

2) Nouvel adjectif indéfini : yon

Ici se situe la principale innovation : l'apparition de **yon**, signifiant « un certain nombre de, certains, des ». Celui-ci est un nouvel adjectif indéfini au sens plein du terme, de nature plurielle, venant prendre place à côté de abic, jontik, konak, etc. Il sera la marque « par défaut » de la pluralité indéfinie, lorsqu'il n'est pas question de dénombrement ou de quantification particulière. En tant qu'adjectif, en situation d'attribut il est évidemment antéposé et suit la règle de l'euphonie vocalique.

On remarquera qu'il s'agit, en quelque sorte, d'une forme dérivée de **yo**, avec une finale en **-n** qui se prête bien aux combinaisons et aux liaisons. J'ai étudié plusieurs autres formes et mots possibles, mais compte tenu des contraintes (fluidité, insertion orale et contraste, forme courte, forme libre, etc.) et des « filiations » existantes, elle m'apparaît être la meilleure possible. En outre elle évoque indiscutablement la particule plurielle actuelle **yo** (laquelle est celle que l'usage majoritaire actuel tend à privilégier).

Une autre alternative aurait pu être l'extension de l'emploi de **konak** (plusieurs), dont le sens est très proche. Toutefois, sa longueur, sa prononçabilité « dure », sa fluidité moyenne et sa proximité avec kon (quelque) le disqualifient pour un usage large et surtout oral.

L'emploi de **yon** dans un syntagme rend évidemment absolument inutile l'explétion avec un **se** ou un **yo** supplémentaire.

Exemples :

- rin va **yon**a tciamafa yanbaneva digil (tu possèdes de précieux livres d'art)
[l'adjectif indéfini **yon** indique la pluralité. Il est soumis à l'euphonie vocalique]

- in va **yon**a listafa pwertafa pruva isu kerafa raneta warolar (il récolte de belles grosses pommes et de belles grosses cerises rouges)
[**yon** qualifie le syntagme et est ensuite pris dans le champ des déterminatifs sous-entendus par isu]

- rupera va batu **yon**u bu nijur cenkapasa (la consultation de ces pages se révèle très instructive)
[différent de ...]

- rupera va **yon**u batu bu nijur cenkapasa (la consultation de certaines de ces pages se révèle très instructive)
[ici, **yon** fonctionne comme le véritable pluriel de *tan*]

- va neva digil ? (tu possèdes des livres ?)
[interrogation au singulier, dans le sens général, selon la règle de la minimalité]

- va **yon**a digí (j'en possède un certain nombre)
[neva est sous-entendu ; la réponse est plurielle indéfinie, sans indication quelconque de nombre ; ce peut être 2 ou 1000, peu importe]

L'usage et la forme de **yon** se prête également particulièrement bien au phénomène nouvellement admis de l'enclise des adjectifs indéfinis (voir infra. illustration rapide).

3) Conservation des particules **se** et **yo**

Les deux particules interchangeable de pluralité sont conservées, principalement à titre de compatibilité avec les règles, usages et pratiques antérieures, mais en décommandant leur emploi futur et en préconisant sinon leur emploi antéposé et non plus postposé et leur gestion par les conjonctions distributives de liaison aligné sur celui des déterminatifs (donc omises si réitération).

Exemples :

- **rin va yo tciamafa yanbaneva digil** (tu possèdes de précieux livres d'art)
[la particule plurielle **yo** est désormais antéposée]
- **in va se listafa pwertafa pruva isu kerafa raneta warolar** (il récolte de belles grosses pommes et de belles grosses cerises rouges)
[**isu** évite la redite des déterminatifs, mais étend également son champ à la particule plurielle antéposée]

IV : Impacts collatéraux

1) Modification du radical du verbe **yoná** (consterner) --> **yongá**

2) Concurrence dans certaines situations entre **yon** et **konak** (plusieurs), dont le sens est assez proche. Toutefois l'apparition concurrente de **yon** se justifie par le fait que **konak** se prête mal à un emploi généralisé, notamment en raison de sa longueur, sa fluidité et sa proximité avec **kon** (quelque).

3) L'adoption du nouvel adjectif indéfini **yon** entraîne l'apparition des pronoms sériels relatifs :

yoncoba	des choses, plusieurs choses
yontan	des personnes, un certain nombre de personnes (inconnues)
yontel	des personnes, un certain nombre de personnes (connues)
yontol	tous les deux, les deux ensemble

et des adverbes sériels relatifs :

- date	yonviele	des fois où
- date antérieure	yonvielu	depuis des fois où
- date postérieure	yonvieli	jusqu'aux fois où
- époque	yonugale	à quelles époques
- cause	yondume	pour quelles raisons
- moyen	yonkane	comment, par quels moyens
- but	yonenide	pourquoi, dans quels buts
- qualité, manière	yoninde	de quelles sortes, de quelles façons, comment
- nombre, quantité	yonote	en quelles quantités
- degré	yoneke	à quels degrés
- prix	yondroe	à quels prix
- lieu où l'on va	yonliz	en quels lieux (lieux où l'on va)
- lieu où l'on est	yonlize	en quels lieux (lieux où l'on est)
- lieu d'où l'on vient	yonlizu	de quels lieux (lieux d'où l'on vient)
- lieu où l'on passe	yonlizo	par quels lieux (lieux par où on passe)

mais l'emploi de ces derniers devrait être limité, dans la mesure où les adverbes sériels simples correspondants (*viele, lize, dume, etc.*) resteront la plupart du temps préférables.

V : Tolérances admises

- Persistance de l'emploi des particules **se** et **yo**
- Persistance de l'emploi postposé desdites particules

VI : Problèmes majeurs liés à la réforme

Le principal problème sera celui de l'emploi antérieur de la *règle distributive de pluralisation*, désormais absolument proscrite, notamment dans des documents écrits et des textes de référence.

Sinon, il n'est pas impossible que l'antéposition admise de **se**, et surtout de **yo**, empêche la véritable émergence d'emploi du nouvel indéfini **yon**, plus long et soumis à la règle de l'euphonie vocalique. Une telle dichotomie ne serait alors pas sans rappeler celle qui existe déjà dans la pratique quant à l'emploi du négatif entre **me** (adverbe) et **mek** (adj. indéfini) dans les syntagmes nominaux et pronominaux.

VII : Enclises de l'adjectif indéfini yon

La nouvelle règle autorisant l'enclise des adjectifs indéfinis et assimilés entre eux s'applique bien évidemment également à **yon**. Cela donne ainsi les enclises éventuelles suivantes, sous réserve de la pertinence du sens :

Adj. indéfini enclisable	Forme enclisée
bat (ce, proche)	batyon (ces, proches)
ban (ce, lointain)	banyon (ces, lointains)
ar (autre)	aryon (d'autres)
mil (même)	milyon (les mêmes)
kot (tout, chaque)	kotyon (tous)
mek (aucun, nul)	mekyon [purement théorique, inusable]
tok (quel)	tokyon (quels)
kas (est-ce qu'existe un)	kasyon (existe-t-il des)
kon (quelque)	konyon [purement théorique, inusable]
bet (n'importe quel)	betyon [purement théorique, inusable]
lan (un certain)	lanyon (certains)
man (tel, quel)	manyon (tels, quels)
abic (peu de, un petit nombre de)	abicyon [purement théorique, inusable]
konak (plusieurs, quelques)	konakyon [purement théorique, inusable]
jontik (ce nombreux, beaucoup de)	jontikyon [purement théorique, inusable]
slik (trop de)	slikyon [purement théorique, inusable]
dik (trop peu de)	dikyon [purement théorique, inusable]
um (assez de)	umyon [purement théorique, inusable]
lo (plus de, davantage de)	loyon [purement théorique, inusable]
li (autant de)	liyon [purement théorique, inusable]
le (moins de)	leyon [purement théorique, inusable]

Adj. indéfini enclisable	Forme enclisée
bat (ce, proche)	yonbat (un certain nombre de ces, proches)
ban (ce, lointain)	yonban (un certain nombre de ces, lointains)
ar (autre)	yonar (un certain nombre d'autres)
mil (même)	yonmil (un certain nombre de mêmes)
kot (tout, chaque)	yonkot [purement théorique, inusable]
mek (aucun, nul)	yonmek [purement théorique, inusable]
tok (quel)	yontok [purement théorique, inusable]
kas (est-ce qu'existe)	yonkas [purement théorique, inusable]
kon (quelque)	yonkon [purement théorique, inusable]
bet (n'importe quel)	yonbet [purement théorique, inusable]
lan (un certain)	yonlan (un certain nombre de certains)
man (tel, quel)	yonman (un certain nombre de tels)
abic (peu de, un petit nombre de)	yonabic (une toute petite partie des)
konak (plusieurs, quelques)	yonkonak (une partie des quelques)
jontik (ce nombreux, beaucoup de)	yonjontik (une partie d'un grand nombre de)
slik (trop de)	yonslik [purement théorique, inusable]
dik (trop peu de)	yondik [purement théorique, inusable]
um (assez de)	yonum [purement théorique, inusable]
lo (plus de, davantage de)	yonlo [purement théorique, inusable]
li (autant de)	yonli [purement théorique, inusable]
le (moins de)	yonle [purement théorique, inusable]